



Fédération des Entreprises
du Congo

SYNTHESE

RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Exercice 2015

Mai 2016

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

Nous voici réunis conformément aux dispositions des articles 12 et 13 des Statuts régissant notre Fédération, pour la tenue de l'Assemblée Générale de l'exercice 2015. Cette assemblée générale étant ordinaire et non électorale, je tiens à rassurer l'auguste Assemblée que le mandat du Conseil d'Administration que j'ai l'honneur de présider court encore.

A ce sujet, je me dois de remercier chacun des membres de notre Fédération pour la confiance renouvelée en ma modeste personne en qualité de porte voix de l'organisation professionnelle la plus représentative du secteur privé dans notre pays.

A cette occasion de la tenue de notre assemblée générale, Je tiens sincèrement, au nom du Conseil d'Administration et au mien propre, à remercier personnellement chacun de vous pour avoir abandonné vos multiples occupations afin de participer aux présentes assises.

La présence de chacun de vous, dans cette salle, j'en suis convaincu, est un signe de votre appui aux activités de la Fédération et surtout de votre implication à son bon fonctionnement.

De manière encore plus particulière, je voudrais ici saluer nos membres venus des provinces qui, en dépit de la conjoncture difficile de ce moment n'ont pas lésiné sur les moyens afin de prendre part à cette assemblée.

Je pense particulièrement aux mamans présidentes et vice présidentes des Commissions Provinciales des Femmes Entrepreneurs qui ont fait le déplacement de Kinshasa. A vous toutes mes sincères remerciements et félicitations pour votre dynamisme et votre dévouement aux activités de notre Fédération.

Aussi, j'adresse mes cordiales salutations à tous les membres de la Fédération disséminés sur l'ensemble du territoire national qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas pu se joindre à nous cet après midi.

Aux uns et aux autres, veuillez trouver ici l'expression de ma profonde gratitude.

En cette circonstance, je ne peux passer sous silence ceux de nos membres et collègues qui nous étaient chers, mais que l'Eternel a rappelés à Lui au cours de cet exercice, les arrachant à notre affection.

Je pense ici à tous les Congolais victimes des attaques barbares perpétrées par les groupes armés dans le territoire de BENI, LUBERO et RUTSHURU dans la province du Nord Kivu, ceux des Provinces du Sud Kivu, de l'Ituri et Haut Uélé ainsi que ceux qui ont perdu la vie à la suite des accidents, épidémies et autres calamités qu'a connus notre pays.

Pour honorer la mémoire de toutes ces personnes qui nous ont quitté, je vous prie de vous lever et de garder une minute de silence.

Je vous remercie.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

Au terme de l'exercice 2015, votre Conseil d'Administration a élaboré un rapport d'activités couvrant cette période. Ce rapport contient des informations pertinentes portant sur la conjoncture économique internationale, l'environnement national ainsi que les perspectives pour l'année 2016. De même, les différentes activités menées par la Fédération en faveur de ses membres, tant sur le plan consulaire que syndical y sont mentionnées avec détails.

Ces abondantes informations de plus de deux cents pages, je vous invite à les exploiter. Elles feront l'objet d'une large diffusion auprès de tous les membres après l'Assemblée Générale.

Aussi, ce rapport sera-t-il posté sur notre site institutionnel www.fec-rdc.com. Vous pouvez donc le télécharger ou le consulter en ligne.

Mais avant cela, je me fais le devoir de présenter de manière succincte, à votre attention, l'économie de ce document subdivisé en six chapitres.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

Le premier chapitre de ce rapport porte sur la conjoncture économique et fait état de **l'analyse de la situation socio-économique de la RDC en 2015, avec un aperçu de la situation économique du monde.**

Sur le plan international, la situation économique est demeurée fragile, hétérogène et très déséquilibrée durant l'année 2015, sur fond de la baisse du prix du pétrole et des matières premières minérales.

Selon les statistiques du FMI, le taux de croissance mondiale a progressé de 3,1 % en 2015 contre 3,4% en 2014, soit un repli de 0,3 point de pourcentage.

Cette situation, la plus mauvaise performance annuelle depuis 2009, serait due principalement au ralentissement des économies émergentes, à la faiblesse des échanges internationaux ainsi qu'aux incertitudes relatives à la production potentielle. Il faut y ajouter aussi l'amplification des tensions géopolitiques et sécuritaires.

Néanmoins, aux États-Unis, la croissance est restée solide, le taux de croissance annuelle moyen a atteint 2,5 % en 2015 contre 2,4 % en 2014 grâce à une demande privée robuste. Le Canada a profité du dynamisme de la demande intérieure des États-Unis, avec un PIB réel qui s'est établi à 1,2 % imputable au secteur de l'énergie.

De même, la croissance dans la zone euro s'est poursuivie, mais à un rythme modéré et s'est établi à 1,6% tirée essentiellement par la

demande intérieure, en dépit du recul des prix du pétrole, du nouvel assouplissement de la politique monétaire, d'une politique budgétaire plus neutre et de la dépréciation récente de l'euro.

L'économie de la Chine quant à elle, a enregistré une croissance plus lente mais toujours très solide. Le PIB réel du pays a progressé de 6,9 % sur 12 mois, en léger recul par rapport aux 7,2 % de 2014.

Quant à l'Afrique sub-saharienne, le taux de croissance a subi une contraction de 1,5 point par rapport à son niveau de 2014, pour s'établir à 3,5%, imputable, pour l'essentiel, à la baisse des cours des matières premières car bon nombre des pays africains demeurent des économies de rente caractérisées par la dépendance aux produits miniers et pétroliers.

S'agissant du commerce mondial, les statistiques de l'OCDE sur le commerce international indiquent un sévère ralentissement du commerce des marchandises au premier trimestre 2015, contrairement aux premières prévisions du mois de janvier qui entrevoyaient le dynamisme du secteur.

En effet, dans le contexte d'un dollar qui s'appréciait et de la chute de prix du pétrole, le volume de marchandises produites par les économies du G7 et des BRICS a décru sévèrement en 2015. Les exportations ainsi que les importations ont baissé respectivement de 7,1% et de 9,5%, en glissement trimestriel.

Le volume des échanges de marchandises s'est également contracté dans les économies des BRICS, affichant une baisse d'importation de l'ordre de 14 à 20%.

Concernant les prix des matières premières, la tendance baissière qui a été observée sur le marché mondial depuis le deuxième trimestre de 2014 s'est poursuivie en 2015.

En effet, à fin décembre 2015, le prix du cuivre, qui a atteint son plus bas niveau depuis six ans s'est situé à 4.714,00 USD la tonne contre 9.575 USD en 2010. Par rapport à fin décembre 2014 où le prix était de 6.360 USD la tonne, le cours du métal rouge a perdu plus de 26% en un an, aiguissant les craintes d'un ralentissement encore plus prononcé sur le marché pour l'avenir.

Il en est de même pour le Cobalt, traditionnellement stable, dont la baisse du prix était un peu plus prononcée. Ce produit a perdu 27% de sa valeur en un an, se négociant à 21.941,7 USD la tonne à fin 2015 contre 30.022,1 USD à fin 2014. Le prix de l'once d'Or a également connu une baisse de 10%, passant de 1.183 USD à fin décembre 2014 à 1.063, USD au 31 décembre 2015.

Les prix des produits pétroliers, en fin décembre 2015, ont également connu une baisse sensible. Sur le marché de New York, le prix du baril est passé de 60,3 USD à fin 2014 à 34,7 USD en 2015, enregistrant une forte baisse de 42% en un an. Sur la place de Londres, la baisse était de 30% sur la même période; le baril étant passé de 53,4 USD à 37,57 USD.

L'économie de notre pays, dépendant encore du comportement du marché international, a subi un impact négatif de la baisse des cours de principaux produits que nous exportons.

Comme vous vous en doutez, **Mesdames et Messieurs**, au niveau macro-économique, notre pays, n'a pas échappé à cette tendance baissière internationale.

La chute continue des cours mondiaux des produits de l'industrie extractive, dont dépend hélas principalement l'économie de notre pays et à laquelle s'ajoutent, les spéculations politiques liées à l'approche des échéances électorales, l'insécurité encore observée dans certaines parties du pays, l'insuffisance de l'offre de l'énergie électrique, la prolifération de taxes et la dégradation des infrastructures de communication ont contribué à l'aggravation des difficultés économiques de nos entreprises et sociales de nos compatriotes.

Selon les données de la Banque Centrale du Congo, projeté à 10,3% au début de l'année par les autorités budgétaires, le taux de croissance économique s'est établi à 6,9% en 2015 contre 9,5% en 2014, soit un recul de plus de 2,6 points de pourcentage.

Quant aux réserves de change de la Banque Centrale à fin décembre, elles se sont situées, au sens strict, à 1,48 milliard USD, couvrant 6 semaines d'importation des biens et services contre 1,64 milliard de dollars USD en 2014 représentant 8 semaines d'importations, soit un recul de plus de 9%.

Pour ce qui est de l'évolution du taux de change, il sied de signaler que le Franc congolais s'est déprécié par rapport au Dollar US. A fin décembre 2015, le franc congolais s'échangeait à 927,92 CDF/USD contre 924,1 CDF/USD une année auparavant, soit une perte de 0,4% de sa valeur.

Le taux directeur de la Banque centrale du Congo, quant à lui, demeure à 2% au mois de décembre 2015, avec une marge positive de 1,3 point.

En ce qui concerne la formation du Prix intérieur, il a été observé d'une semaine à l'autre, de tensions inflationnistes entre la fin du troisième trimestre et le début du quatrième de l'année sous revue. En effet, en cumul annuel, le taux d'inflation a atteint à la quatrième semaine du mois de décembre 1,60% alors qu'à la quatrième semaine du mois de novembre, il était à 1,44%.

Comme j'ai eu à le dire le 21 janvier 2016, à l'occasion de la présentation des vœux de nouvel an, il convient de se poser la question de l'intérêt, pour le développement de l'économie de notre pays, d'un taux d'inflation aussi bas. Ne serait-il pas bon, notamment pour favoriser le financement des projets d'infrastructures de base indispensables, de lâcher un peu la bride à une dépense publique de qualité.

Rappelons-nous en effet que c'est comme cela que les pays émergents de l'Amérique du Sud avaient agi, alors qu'ils étaient en rupture avec le FMI. N'oublions pas par exemple que l'Argentine de 1990, exsangue après la guerre des Malouines, engluée dans une spirale hyper inflationniste et dont le PIB réel par rapport à 1970 avait fondu de 20%, a vu sa croissance sur la période 1990-1998 égaler celle des pays asiatiques et son PIB réel progresser de plus de 30%, grâce au financement monétaire de grands projets d'infrastructure.

Cette stratégie de financer la croissance par le biais de la demande est aujourd'hui expérimentée par la première puissance économique africaine, le Nigeria, qui connaît un ralentissement de l'activité économique comme nous, et dont les autorités ont adopté un budget avec déficit afin d'investir dans des infrastructures dont le pays a cruellement besoin, pour stimuler les investissements et la croissance.

Si le Gouvernement continue, comme il le fait actuellement de gérer seulement la pauvreté, il n'y a aucune chance que notre pays devienne émergent.

C'est ici encore le lieu de rappeler une fois de plus au Gouvernement la nécessité de payer la dette intérieure en vue de la relance des activités des entreprises créancières de l'Etat. Et pourtant l'espoir était permis avec la mise en place d'une commission ad hoc qui sans raison aucune a été suspendue sur simple décision du Chef de gouvernement.

Il n'est pas normal que le non paiement de la dette intérieure soit utilisé comme un élément stabilisateur du cadre macro économique mais au détriment du monde des affaires et de la vraie croissance inclusive.

Pendant ce temps, on finance, avec l'argent des contribuables des projets budgétivores sans aucun impact sur le développement de l'économie nationale.

C'est le cas de BUKANGA LONZO qui consomme mensuellement des millions de dollars sans aucun impact sur la production agricole. Comme la FEC l'a demandé lors des réunions sur l'évaluation des 28 mesures prioritaires, il faut arrêter ce genre de projet pour en faire une évaluation objective par des experts indépendants.

C'est aussi le cas des fonds dépensés inutilement pour le bâtiment du Gouvernement, qui auraient pu servir à relancer l'économie productive en payant notamment la dette intérieure déjà certifiée.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

Parlant des activités de notre Fédération, elles ont été réalisées principalement dans le cadre de ses missions consulaire et syndicale.

En effet, dans le cadre de l'accomplissement de sa mission consulaire, la Fédération a mené plusieurs activités de promotion économiques et commerciales, en faveur de ses membres, notamment l'organisation des sessions de formations tant à Kinshasa qu'à l'intérieur du pays et la participation de ses affiliés et cadres à des ateliers, séminaires, colloques et journées de réflexion organisés par différents partenaires en vue de représenter et exprimer le point de vue du secteur privé.

De même, dans le cadre du dialogue public-privé, des rencontres sectorielles ont eu lieu avec les pouvoirs publics sur des questions intéressant la vie des entreprises, auxquelles la FEC a participé activement avec des propositions de mesures concrètes pour l'assainissement du climat des affaires et des investissements dans notre pays.

C'est dans cet esprit qu'il y a lieu d'évoquer ici à titre illustratif :

- des réunions de concertation Gouvernement-Secteur Privé tenues du 23 au 27 février 2015 sous l'égide du Cadre Permanent de Concertation Economique. Lors de ces discussions, le mémorandum de la FEC reprenant les différentes préoccupations des membres assorti de 137 recommandations, adressé au Premier Ministre, a servi de base de travail ;
- des réunions d'échange sur la conception d'un formulaire unique de déclaration de l'IPR, des cotisations de l'INSS, de l'INPP et de l'ONEM dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires ayant été sanctionné par un arrêté interministériel signé le 12 mai 2015 pour la mise en place de cette déclaration unique. Mais il faut relever que nos membres ont rencontré quelques difficultés lors du dépôt de la déclaration unique au Guichet institué à cet effet au niveau de la DGI du fait notamment du dysfonctionnement du système informatique mis en place qui rejette, pour des raisons infondées, les déclarations avec impossibilité d'impression du récépissé soit pour n'avoir pas imposé les émoluments des associés actifs ou des administrateurs exécutifs et extérieurs au même titre que les travailleurs soit pour n'avoir pas aligné les stagiaires au taux de la cotisation sociale de 8,5%;

- des travaux des Etats généraux de la justice, tenus à Kinshasa du 27 avril au 02 mai 2015 et consacré à l'examen de « la sécurité juridique des investissements en RDC ». Lors de ces assises la FEC a relevé, notamment la nécessité de :
 - rendre, dans le meilleur délai, l'arrêt devant départager les parties litigantes sur l'inconstitutionnalité ou non de la loi de finances pour l'exercice 2014;
 - adapter les dispositions fiscales relatives aux saisies à celles édictées par le droit OHADA;
 - instruire les magistrats et officiers de police judiciaire à respecter scrupuleusement le Décret du Premier Ministre portant interdiction de contrôle et de recouvrement des impôts, droits, taxes et redevances sans requête préalable des régies financières;
 - amener les juges du contentieux fiscal et des recettes non fiscales à dire le droit dans le délai prescrit par la loi;
 - poursuivre l'installation effective des tribunaux de commerce et les doter de budgets conséquents de fonctionnement;
 - installer et équiper les tribunaux du travail à l'intérieur du pays, après en avoir nommé les juges formés et expérimentés;
 - payer régulièrement les primes des magistrats permanents et prendre en charge les jetons de présence des juges consulaires des tribunaux de commerce;
 - garantir d'une part, une rémunération adéquate aux magistrats, juges et personnel judiciaire pour les mettre à l'abri de la corruption et d'autre part, une protection totale dans l'accomplissement de leurs tâches;

- Enfin la participation à la 31ème session ordinaire du Conseil National du Travail qui a eu lieu du 25 au 29 août 2015 à Kinshasa au cours de laquelle des projets d'Arrêtés complétant les mesures d'application du Code du travail et le plan de mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle ont été adoptés et des recommandations relatives au retrait de l'Arrêté ministériel portant déplafonnement des cotisations sociales, le calcul de la pension de retraite ainsi que l'évaluation de

l'application du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) comme préalable à l'examen de son réajustement ont été formulées.

En outre, des rencontres ont eu lieu avec les Régies financières sur des questions fiscales et parafiscales. En cette matière spécifique, en dépit des discussions, des divergences sont demeurées notamment sur la légalité de la loi des finances, à modifier les dispositions de la loi fiscale. C'est le cas de la modification du taux de l'impôt minimum sur les bénéfices et profits de 1 pour mille à 1 pourcent.

Je rappelle que cette situation a poussé la FEC à saisir, en 2014, la justice dont le jugement se fait toujours attendre. Nous renouvelons ici notre demande à la Cour Constitutionnelle de se prononcer avec diligence et impartialité en dehors de toute pression politique.

Dans le même registre, je voudrais dire ici en passant que la Loi des finances n°15/021 du 31 décembre 2015 pour l'exercice 2016 a rétrocedé la perception de la taxe de pollution due par les établissements de la catégorie IA au Pouvoir Central créant ainsi un conflit de compétences entre le Pouvoir Central et les Entités Provinciales.

Cette situation, devant laquelle sont placées les entreprises démontre à suffisance combien les modifications de la loi de finances sont source de l'insécurité juridique.

Voilà pourquoi, au delà de tous les commentaires, la Fédération des Entreprises du Congo, dénonce de plus en plus les lois de finances prises depuis 2014, devenues à nos yeux incohérentes par rapport aux lois fiscales en vigueur.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

Dans le cadre de nos relations avec le reste du monde, il y a lieu de noter que plusieurs délégations étrangères constituées des chefs d'entreprises, des personnalités et experts de haut niveau,

venues de différents pays et des diverses organisations, dans le cadre des missions de prospections économiques, commerciales, voire scientifiques sont passées à la Fédération pour des contacts d'affaires, partage d'informations et échange d'expériences.

Je voudrais mentionner particulièrement ici l'accueil de la délégation des hommes d'affaires allemands, coréens, israéliens, turcs et autrichiens en mission de prospection commerciale en vue de rechercher des partenariats dans les secteurs des NTIC, mines, agriculture, matériel de construction et travaux publics.

En perspective de la de la Conférence Internationale du Secteur Privé dans la Région des Grands lacs, tenue finalement au mois de février 2016 à Kinshasa, la délégation du bureau du représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies dans la région des grands lacs et de la CIRGL est passée à la FEC dans le cadre des Préparatifs de l'organisation de cette conférence de portée régionale.

Il est à retenir que cette conférence a eu lieu à Kinshasa du 24 au 25 février de cette année et que le secteur privé de la RDC représenté par la FEC assure pour les deux prochaines années la présidence du Forum Régional du secteur privé au sein de la CIRGL. Il appartient donc au Comité de Suivi mis en place au sein de la Fédération d'assurer la mise en œuvre des résultats de cette première conférence internationale, parmi lesquels les 25 projets prioritaires retenus.

Je ne manquerai pas à ce niveau de relever les bons rapports que nous entretenons avec la Banque Africaine de Développement, BAD.

En effet, emboitant le pas à l'Agence Française de Développement, la BAD appuie le secteur privé dans le cadre du Projet d'Appui au Développement du Secteur Privé et de la Création d'Emploi, PADSP-CE en sigle, et cela à la suite de l'accord de don signé avec le gouvernement. Pour ceux qui ne le savent pas, ce projet vise, notamment; à favoriser l'éclosion du secteur privé pour une croissance soutenue et génératrice d'emplois durables.

A cet effet, la FEC a bénéficié,

1. au travers de la Commission Nationale Commerce et PME, d'un montant total de **4.920.913** USD, projet qui apporte un soutien au développement des PME/PMI dans la mise en place des incubateurs et pépinières d'entreprises pilotes dans la pisciculture et la transformation du bois et,
2. de la Commission Nationale Femmes Entrepreneurs à hauteur de **414.600** USD, projet qui appuie cette commission dans la formation des formatrices en conseil des entreprises et coaching, la formation de femmes entrepreneurs, le coaching, la conception et gestion de projets et, l'évaluation des acquis de la formation.

Je tiens ici à présenter mes vifs et sincères remerciements à la BAD pour cette initiative.

La Fédération reste disposée à collaborer avec tout partenaire ayant des initiatives permettant à la FEC de développer davantage ses capacités d'intervention en direction de ses membres et surtout d'accroître sa force de proposition en matière de développement économique.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

La situation sociale dans les entreprises a été marquée au cours de l'exercice par une accalmie, du fait du dialogue social maintenu avec nos partenaires du banc des syndicats des travailleurs. La seule exception est liée à une grève observée par les chauffeurs et convoyeurs des camions poids lourds opérant sur l'axe Kinshasa-Matadi.

Dans le cadre de ce dialogue, la Fédération a :

- assisté plusieurs de ses membres dans l'interprétation des dispositions légales et réglementaires,
- a donné des orientations quant à la rédaction des actes administratifs relevant de la responsabilité de l'Employeur,
- a participé à la commission de médiation de conflit collectif de travail en sa qualité d'Assesseur Employeur et,

- a accompagnés ses membres lors des procédures de conciliation des conflits de travail, contentieux sociaux, en matière de négociation des conventions collectives ainsi qu'à l'occasion de la tenue des réunions trimestrielles Employeur-Travailleurs.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

Que dire des activités économiques en provinces. En ce qui concerne nos groupements provinciaux, la Fédération s'est assignée comme vision de renforcer la prise en charge des membres en leur offrant des services de qualité, qui soient plus individualisés, rapprochés et efficaces et ceci, en recherchant de manière permanente à les satisfaire et à promouvoir leurs intérêts tout en préservant les acquis et la professionnalisation dans la défense de ceux-ci.

C'est ainsi qu'un accent particulier est mis sur le renforcement des capacités de nos secrétariats provinciaux et le choix des animateurs disponibles et dévoués à la cause de la Fédération.

J'ose croire que ce binôme - administration et membres du Conseil provincial efficaces – permettra à la Fédération de redorer son blason d'antan et de continuer à jouer son rôle de partenaire privilégié aussi bien des pouvoirs publics que des partenaires bi et multilatéraux.

L'environnement socio-économique des Provinces a été caractérisé au cours de l'exercice 2015 notamment par :

- la mise en application de la Loi organique n° 15/006 du 25 mars 2015 portant fixation des limites des Provinces et de la Ville de Kinshasa ;
- l'installation des Commissaires Spéciaux dans les Provinces découpées ;
- la fermeture des activités des Agences du système de Nations Unies à l'Est de la RDC ayant entraîné des pertes d'emplois accompagnées de la baisse du pouvoir d'achat et un manque à gagner dans le secteur immobilier ;

- le disfonctionnement des activités économiques dû à l'insécurité généralisée (assassinat, activisme des groupes armés, traque des opérateurs économiques, enlèvement, embuscades...) dans les Provinces de l'Est du pays ;
- le déficit en énergie électrique, surtout dans les provinces minières ainsi que de la desserte en eau potable ;
- les mouvements des populations refoulées de Brazzaville et de la République Centrafricaine fuyant les affres de la guerre, notamment dans la Province de l'Equateur ;
- les difficultés de fonctionnement de la MIBA avec comme conséquence, la paralysie de l'économie dans les 2 Provinces du Kasai. **Nous encourageons l'Etat à prendre une position claire sur l'avenir de cette entreprise dont elle détient 80%.**

Par ailleurs, quelques faits ont marqué cet environnement, notamment :

- la reconduction du contrat de vérification des marchandises importées vers la République Démocratique du Congo signé avec BIVAC de 9 mois, soit du 15 février au 15 novembre 2015 ;
- la mise en exploitation de la nouvelle société de transport aérien CONGO AIRWAYS qui a conduit à la baisse du niveau des tarifs des services de transport aérien moyennant des avantages fiscaux très conséquents.

Je me réjouis de la volonté de doter la RDC d'une compagnie aérienne capable de faciliter le déplacement des personnes et de leurs biens à travers le pays. Qu'il me soit cependant permis de poser la question de savoir pourquoi le faire en prélevant dans les réserves constituées depuis des années par l'Institut National de Sécurité Sociale "INSS" **(35 millions de USD à ce jour)**.

Faut-il rappeler que les ressources de l'INSS proviennent des cotisations versées par les employeurs et les travailleurs pour couvrir les prestations sociales liées à la pension de retraite des travailleurs et les risques professionnels dont la qualité est encore décriée. **L'utilisation de ses ressources à des fins autres que celles liées à son objet social devrait obligatoirement obtenir l'accord de ses bailleurs de fonds que nous sommes.**

Je ne peux clore ce chapitre sans saluer la réforme entamée par le Gouvernement de la République sur le découpage territorial, qui a porté à 26 le nombre de provinces ainsi que la nomination des Gouverneurs à la suite des élections provinciales.

Néanmoins, la FEC voudrait attirer l'attention du pouvoir sur le fait que ce rapprochement de l'administration avec les administrés ne doit pas constituer une source de tracasseries pour les entreprises, comme nous le constatons déjà en matière de collecte des droits et taxes, mais bien au contraire, ceci devrait être une opportunité de propulser le développement à partir de l'arrière du pays.

Les Provinces actuelles, issues du dernier découpage territorial, n'ont pas encore démontré leur opérationnalité au service de la population. Pour les gouvernements provinciaux, la loi, que dis je, les impôts, taxes et autres redevances sont une façon de montrer qu'ils réforment en prenant en compte les revendications sociales sans mesurer les conséquences de leurs actes sur les entreprises. Pourtant il n'y a guère d'autres options, renforcement de la gouvernance et reconquête territoriale doivent aller ensemble.

Dans ce nouveau contexte, un "contrat social" ne pourrait-il pas se former autour de l'idée qu'il ne peut y avoir de développement économique et social attendu par les populations des Entités décentralisées sans un minimum d'ordre politique et en conjurant le reflexe tracassier sur les entreprises qui doivent être considérées comme des lieux de création de richesses certes mais aussi des emplois. **Un secteur privé, aussi dynamique soit-il, ne peut prospérer sans l'accompagnement de l'Etat.**

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

Au sujet du fonctionnement des organes statutaires, je rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération des Entreprises du Congo de l'exercice 2015, s'est tenue à l'Hôtel Béatrice, le jeudi 21 mai 2015 sous ma présidence.

Le Conseil d'Administration s'est réuni six fois en session ordinaire, au cours de l'année sous revue. Le Comité de Direction a également tenu six réunions.

Au cours de ces réunions, ces organes ont traité des principales questions relatives à la défense et à la promotion des intérêts des membres.

En ce qui concerne les Commissions Nationales et la Chambre des Mines, elles ont déployé leurs activités en fonction de leur spécificité et au regard des problèmes traités par les Comités Professionnels.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

Au cours de cette année, dans la nuit du 04 au 05 juillet 2015, un incendie dû probablement aux fortes variations de tensions électriques s'était déclaré au siège social de notre Fédération à Kinshasa.

La salle de réunions du Conseil d'Administration de notre siège a été fortement endommagée par le feu ainsi que tous les équipements qui s'y trouvaient. Ce feu n'a pu être maîtrisé qu'avec le concours des agents de la MONUSCO venus en appui aux efforts des agents de sécurité qui étaient de garde.

Que tous ceux des membres qui ont à ce jour apporté leurs contributions trouvent à travers ici l'expression de notre profonde reconnaissance et nos remerciements les plus sincères.

Les notes de sollicitation d'une contribution spéciale vous seront adressées par notre secrétariat général pour couvrir la facture définitive relative aux travaux de réhabilitation de la salle du conseil.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

En ce qui concerne les perspectives globales pour 2016, je ne voudrais plus m'étendre sur ce sujet dont j'avais déjà parlé dans mon discours de vœux en janvier dernier.

Toutefois, je voudrais ici insister sur quelques points que j'estime importants sur le plan national.

Premièrement, il s'agit pour le Gouvernement d'appliquer sans faille les 28 mesures urgentes, prises sous l'impulsion du Président de la République, Chef de l'Etat, pour la stabilisation et la relance économique de la République démocratique du Congo suite à la chute des cours des matières premières.

Le grand défi est celui de faire sortir l'économie de son état de fragilité et de la propulser à un niveau de développement à la mesure des potentialités du pays et ce, bien entendu, pour le bien être de la population.

Le Président de la République, Chef de l'Etat, conscient en effet, de la gravité de la situation économique actuelle du pays consécutive entre autres à la baisse des cours de principales matières premières qui génèrent des ressources à l'Etat, a instruit le Gouvernement à travailler avec le secteur privé afin de proposer des mesures susceptibles de redresser cette crise.

A ce sujet, la FEC a proposé au Gouvernement des mesures concrètes visant à renforcer la résilience de notre économie qui pour nous passe, notamment, par l'appui au secteur agricole, en privilégiant la productivité et la transformation des produits locaux pour plus de valeur ajoutée. L'Etat doit se décharger des activités de production au profit de l'initiative privée pour se consacrer aux infrastructures collectives et à la promotion des activités sociales.

Comme d'aucuns le savent, le Premier Ministre venait de solliciter, en procédure d'urgence devant l'Assemblée Nationale, un correctif de la loi des finances de l'exercice 2016, à la suite a-t-il indiqué, de la dégradation persistante de la conjoncture économique internationale, de la baisse des cours des métaux et des recettes du fait notamment de la suspension d'activités de certaines entreprises minières, de la fermeture de certaines usines et de la baisse des importations des marchandises en transit au port de Dar-Es-Salam.

Je me rappelle l'avoir dit plus d'une fois, que les succès obtenus par le Gouvernement pendant ces dernières années, ne devaient pas occulter le dysfonctionnement des structures économiques

qui handicapent la consolidation de la croissance, la dynamique de cette croissance dépendant essentiellement des activités dans les industries extractives.

Confrontés comme nous, à la baisse des cours de l'or noir et des matières premières minérales, la plupart des pays subsahariens ont dû faire appel au Fonds Monétaire International, dont l'aide passée a pourtant laissé de forts mauvais souvenirs. Depuis le début de la chute des prix des matières premières en 2014, plusieurs exportateurs africains ont dû appeler le FMI à l'aide pour remettre de l'ordre dans leurs finances. **Les bailleurs de fonds viennent d'annoncer 15,4 milliards de dollars pour la Côte d'Ivoire.**

Jusqu'à quand résisterons nous ? Peu diversifiée, l'économie de la RDC fortement dépendante des matières premières extractives dont les cours restent désespérément bas, voient les recettes fondre de jour en jour. Et malheureusement notre pays ne dispose que de très peu de solutions de financement à l'international.

La BAD, comme l'a annoncé le Premier Ministre lors de son intervention devant l'Assemblée Nationale le 18 mai dernier, peut être une alternative, bien que son rôle se rapproche davantage de celui de la Banque Mondiale : financer le développement des infrastructures et aider à renforcer les capacités des Etats.

Deuxièmement, les efforts doivent être poursuivis pour assurer la sécurité qui constitue la première demande de nos compatriotes qui ont le droit de vivre sans craindre le lendemain, sans craindre les pillages, les viols et les meurtres. Sans sécurité, il n'est pas possible de se projeter dans l'avenir. Et les hommes d'affaires ont besoin de cette prévisibilité pour investir.

Voilà pourquoi, en cette année hautement politique, j'invite toutes les filles et tous les fils de ce pays à soutenir le Dialogue Politique National convoqué par le Président de la République, Chef de l'Etat, garant de la Nation et de l'avenir de tout le peuple congolais, en vue de trouver ensemble des solutions aux questions liées à l'organisation des élections et ainsi éviter au pays des troubles qui peuvent surgir à la suite des contestations des politiciens et perturber encore la bonne marche de la Nation congolaise. Ce dialogue est nécessaire, incontournable et urgent et la FEC est prête à y envoyer ses délégués.

Troisièmement, il faut continuer à reformer l'Administration publique et le Pouvoir judiciaire appelés à protéger efficacement les droits de propriété et le droit des contrats, car ces deux institutions déterminent la capacité de la société à accumuler et à utiliser les facteurs de production, sans lesquels il ne peut y avoir de développement économique et social.

Face à une instabilité juridique freinant le développement de l'activité économique et dissuadant les investissements directs étrangers et à un environnement législatif paralysant, **la FEC se doit d'être vigilante.**

A ce sujet, comment ne pas évoquer, la manière dont les entreprises sont asphyxiées actuellement par des taux d'imposition toujours plus importants qui ne leur permettent pas de dégager des marges bénéficiaires et d'investir.

Il n'y aura pas de secteur privé fort dans ce pays, **Mesdames, Messieurs**, sans un accompagnement étatique efficient, avec une fiscalité incitative plutôt que confiscatoire, répressive et même policière. Et le développement économique de notre pays, sera toujours le fruit d'une longue stratégie consciemment construite par les acteurs socio-économiques.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

Je ne peux pas terminer ces perspectives d'avenir sans évoquer d'abord la toute récente mesure du Gouvernement de surseoir jusqu'à nouvel ordre tout remboursement des crédits de la TVA.

La FEC a été surprise de constater que c'est par une simple lettre qu'une décision d'une aussi grande importance soit prise, en lieu et place d'un acte réglementaire et ce sans aucune concertation préalable avec les entreprises concernées qui espéraient un dénouement sur cette question de remboursement des crédits TVA estimés aujourd'hui à plus ou moins 750 milliards de franc congolais dont plus de 84% concernent le secteur minier.

Cette décision a porté atteinte aux fondamentaux même de la TVA en la vidant de toute sa subsistance mais aussi et surtout était de nature à aggraver la situation de trésorerie des entreprises, notamment les miniers.

Heureusement que le Gouvernement a accédé à notre proposition consistant non seulement à la levée immédiate de cette mesure mais aussi et surtout à suspendre la perception de la TVA auprès des entreprises non collectrices de cet impôt.

A ce sujet, je salue l'adoption par la Commission Tarifaire, convoquée par la DGDA sur instruction du Ministre des Finances, en sa session spéciale du 11 mai dernier, du projet du Décret portant suspension, pour une période de 12 mois, de la perception, de la TVA à l'importation en faveur des entreprises minières.

Le souhait de la FEC est de voir ce décret rapidement signé par le Premier Ministre et qu'une solution définitive soit trouvée à cette question.

Ceci prouve à suffisance que la gestion de la TVA, présentée à son instauration par le Gouvernement comme instrument phare de la politique de collecte d'impôt ne fonctionne pas comme il se doit dans notre pays. Nous ne sommes pas le seul à le dire, tous les experts en cette matière le reconnaissent, la gestion de la TVA pose problème.

C'est ici, l'occasion de demander, une fois de plus, au Gouvernement, de procéder à l'évaluation de la réforme de la TVA, évaluation qui du reste est l'une des 28 mesures urgentes de la stabilisation et de la relance économique de la RDC.

En effet, la TVA n'est pas rentable. Tenez, la TVA collectée par les deux Régies financières à savoir la DGI et la DGDA aussi bien à l'intérieur qu'à l'importation est évaluée à plus ou moins 100 millions de USD par mois. A ce montant, il faut déduire les avances faites au trésor, crédits TVA, par les entreprises des secteurs non collecteurs de cet impôt, avances chiffrées à plus 55 millions de USD par mois, donc, la TVA nette réellement mobilisée ne serait que de 45 millions de USD par mois.

Il y a donc nécessité d'évaluer cette réforme en vue d'apporter les correctifs nécessaires.

Je voudrais évoquer ensuite un autre problème, qui reste pendant, celui de la mise en place de l'organe de régulation du secteur des assurances "ARCA".

Ce secteur pourtant libéralisé depuis plus d'un an, est sans régulateur depuis le 17 mars 2016, contrairement à ce qui est prévu dans la loi 15/005 portant code des assurances.

Cette situation est très ennuyeuse car elle permet à n'importe quel courtier étranger non enregistré en RDC de faire une concurrence déloyale avec les courtiers installés et enregistrés en RDC. Sans régulateur, aucun contrôle ne peut être effectué pour vérifier les licences et autorisations des courtiers qui sont pourtant des intermédiaires très importants dans le secteur des assurances.

Le chiffre d'affaires de la SONAS en 2014 était de 80 millions de USD mais il est notoirement connu que ce chiffre ne représente pas la valeur réelle du secteur des assurances en RDC, la majorité des assurances étant placée dans l'informel.

Les experts en cette matière, estiment que le Gouvernement pourrait facilement générer, du secteur des assurances, plus de 300 millions de USD de ressources fiscales par an, sans compter qu'avec plus d'acteurs dans ce secteur, les compagnies seront incitées à recruter, former et faire progresser leurs employés congolais. Il y a donc lieu de pourvoir à ce vide en procédant dans les meilleurs délais à la nomination des dirigeants de l'ARCA.

Je voudrais également évoquer un autre problème qui, si le Gouvernement ne s'y penche pas, va réellement entamer la stabilité macroéconomique et aggraver la crise sociale que notre pays connaît avec la baisse des cours des matières premières. Il s'agit de la problématique des produits concurrents importés passant par les postes frontaliers de notre pays.

C'est le cas notamment du ciments gris, du sucre et des métaux aciers (Barres de fer) qui passent par le poste frontalier de LUFU avec des conséquences désastreuses sur l'industrie locale à cause de leurs prix extrêmement bas.

Cette situation a non seulement réduit à plus de 50% la capacité de production des industries des produits précités et précipité la mise en congé technique d'une grande partie de leur personnel et des sous-traitants, mais a favorisé le manque à gagner au Trésor public de plus de **1.873.015\$ USD** pour le seul produit Ciment gris entre février et fin avril 2016, pour cause de la fraude.

Il se pose en effet, un problème au niveau du ciment gris importé qui curieusement a tendance à se vendre moins cher par rapport au ciment produit localement par une société congolaise qui crée des emplois et des richesses, en réduisant tant soit peu, la pauvreté de la population de la Province du KONGO CENTRAL.

Saisie par la FEC, au travers de son Comité Professionnel des Cimentiers, la Commission Tarifaire s'est réunie afin de se pencher sur des décisions idoines à prendre en faveur de l'industrie locale pour lui permettre de faire face à la concurrence farouche du ciment importé.

Et enfin, je voudrais clôturer ce point avec le problème de la crise de confiance qui risque de naître dans le chef des épargnants à l'égard de nos institutions bancaires à la suite des problèmes que connaissent actuellement la FIBANK et la BIAC.

Nous avons suivi avec intérêt les explications du Gouverneur de la Banque Centrale devant l'Assemblée Nationale quant aux raisons de la crise actuelle de la BIAC.

Il est apparu important d'éviter les interférences extérieures sur l'indépendance de la BCC dans la conduite de la politique monétaire du pays.

Je suis heureux, comme tous les membres de la FEC, que l'Assemblée Nationale, réunie en sa séance plénière du 24 mai 2016, et après avoir entendu le Gouverneur de la BCC, ait recommandé :

1. au Gouvernement, le remboursement, dans un plus bref délai, des créances de la BIAC arrêtées à 30 millions USD,
2. à la Banque Centrale, la nécessité de cristalliser son indépendance, conformément à la Constitution et de veiller à la protection des dépôts de 300.000 clients de la BIAC.

Notre système financier est encore fragile, il est plus qu'urgent de prendre des mesures adéquates pour sécuriser l'épargne de nos concitoyens et renforcer ce système financier qui est entrain de se constituer et sans lequel aucun développement de l'activité économique viable et durable n'est possible.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

Par rapport aux perspectives 2016 de notre Fédération, nous continuons à travailler en vue de la réalisation à court, moyen et long termes, des actions que voici :

- la création d'un véritable centre de formation continue autonome dans le but de contribuer à la mise à disposition des entreprises des compétences nécessaires à leur développement.
- la création, à l'instar d'autres chambres consulaires, d'une école de hautes études en management pour répondre au déficit en qualité des cadres formés localement même si en quantité nos universités et instituts supérieurs en produisent en grand nombre.
- La construction et la gestion des infrastructures d'appui aux activités commerciales en vue de faciliter le déploiement et l'exercice de l'activité commerciale.
- La mise en place d'un programme d'accompagnement à la création d'entreprises. Ce programme aura pour objectif de mettre en place, en partenariat avec le Gouvernement, les universités et les institutions financières, des dispositifs en vue de développer dans le chef des étudiants l'esprit d'entreprise et de les accompagner de l'idée de projet à la création effective d'une entreprise. L'objectif est d'amener les étudiants à créer leurs propres emplois.

Toutes ces actions devront tendre vers la consolidation de nos actions de défense des intérêts de nos membres mais et surtout d'offrir aux entreprises des services d'appui pour le développement de leurs activités.

C'est à ce titre que le Conseil d'Administration a décidé de doter, dans les tout prochains jours, certaines provinces nouvellement créées, jugées potentiellement viables, des conseils provinciaux afin que la voix des hommes de terrain, que sont les chefs d'entreprises, soit entendue lors de la définition des stratégies visant à assurer le développement de nos provinces.

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

Pour terminer, je voudrais en votre nom à vous tous et au mien propre, remercier Monsieur Michel LOSEMBE, qui a quitté notre Conseil d'Administration, pour sa contribution aux activités de la Fédération en sa qualité de Vice Président National en charge des Finances, et reconnaître le travail remarquable qu'il a accompli aussi bien à la FEC, à l'Association congolaise de Banques (ACB) qu'à la Banque Internationale pour l'Afrique au Congo (BIAC).

Qu'il me soit permis également, d'exprimer toute notre reconnaissance au personnel de l'administration, cheville ouvrière de notre Fédération, pour le travail abattu au cours de l'année 2015.

Je vous remercie.